



**COMMUNE DE
SAILLANT**

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 24 Mai 2025

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date de la séance : 14 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE, GUY CHAZOT

Absent (1) : Sandrine HAUTEVILLE

Procuration (1) : Sandrine HAUTEVILLE a donné procuration à Guy CHAZOT

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

2. MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

3. REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE

4. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2024 / 2025

5. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025

6. REVALORISATION DU TARIF DES CAVES-URNES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL ET DUREE DE LA CONCESSION

7. CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

8. INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

9. SUBVENTION AU CLUB SPORTIF SAINT-ANTHEMOIS – SECTION FOOT

10. INDEMNITE DE FONCTION DU 2EME ADJOINT

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Danièle HORTALA comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 08 Mars 2025 :

- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- ETAT DES RESTES A REALISER 2024 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT
- VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2025
- SUBVENTIONS COLLEGE DE SAINT-ANTHEME
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- SUBVENTION APE DU RPI
- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT

- EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE – TRANCHE 1
- REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025
- REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025
- SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
- MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

2. MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

Afin d'appliquer les mêmes tarifs que le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau pour les consommations au-delà de 120 m³ à compter de la facturation 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix comme suit à compter de la facturation 2026 :

- de 1 à 120 m³ : 1,25 euro le m³ (inchangé) ;
- au-delà de 120 m³ : 0,90 euro le m³.
- abonnement : 55,00 € (inchangé)

Décision approuvée (8 voix pour, 1 abstention : Yvan CARRET, 1 voix contre : Yohann CARRET).

3. MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2026

Compte-tenu des travaux importants réalisés cette année pour le réseau de Merlonne, mais aussi du retard accumulé jusqu'en 2021 (pas d'augmentation entre 2011 et 2021), Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'assainissement à compter de la facturation 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix de l'assainissement comme suit à compter de la facturation 2026 :

- de 1 à 120 m³ : 1,05 euro le m³ ;
- au-delà de 120 m³ : 0,65 euro le m³.
- abonnement : 60,00 € (inchangé)

Décision approuvée (6 voix pour, 3 abstentions : Yohann CARRET, Gérard ROURE, Mireille CARRET, 1 voix contre : Danièle HORTALA).

4. REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes de Viverols et d'Eglisolles ont décidé d'augmenter le prix du repas de cantine à compter de la rentrée 2025-2026 (+ 10 centimes). Il propose d'en faire de même.

Plusieurs élus ne sont pas d'accord avec la façon de faire des élus des 2 autres communes du RPI ; ils estiment qu'ils auraient dû en parler avant de nous mettre sur le fait accompli. Ce ne serait pas convenable pour les familles de ne pas augmenter nous aussi mais les élus demandent à Monsieur le Maire d'adresser un courrier aux 2 Maires pour leur demander d'en discuter ensemble avant de prendre la décision la prochaine fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter le prix du repas de cantine à 3,45 € le repas à compter de la rentrée 2025-2026. Le prix sera alors le même pour les 3 cantines du RPI.

Décision approuvée (4 voix pour, 5 abstentions : Guy CHAZOT, Sandrine HAUTEVILLE, Mireille CARRET, Yvan CARRET, Gérard ROURE, 1 voix contre : Yohann CARRET).

5. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2024 / 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune de Saillant et scolarisés dans les trois écoles du R.P.I. depuis 2014.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Départemental à hauteur de 35% des frais de transport restant à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire cette opération pour l'année 2024-2025.

Décision approuvée (9 voix pour ; 1 abstention : Yohann CARRET).

6. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que deux offres nous sont parvenues pour réaliser les travaux de voirie 2025 (EUROVIA et COLAS).

Pour rappel, ces travaux consisteraient à remettre en état les voiries des villages du Bostvironnois, de la Folléas et d'Hauteville, antenne Chomette.

Les deux devis sont analysés par les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS pour 44 688,80 €.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

7. REVALORISATION DU TARIF DES CAVEAUX-CUVES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL ET DUREE DE LA CONCESSION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il avait été décidé, lors du Conseil Municipal du 18 mai 2024, de créer d'autres caves-urnes car ceux déjà présents étaient tous vendus.

4 nouvelles caves-urnes ont donc été installés par l'entreprise LAVEILLE-QUET de Montbrison pour un coût de 3490,00 € TTC.

A noter que ces nouvelles caves-urnes peuvent accueillir 6 à 8 urnes alors que les anciennes pouvaient en accueillir 4 seulement.

Jusqu'à-là, le prix du caveau-cuve était de 800,00 €. Monsieur le Maire propose de l'augmenter puisque les travaux ont coûté plus de 800,00 € chacun, sans compter l'emplacement du terrain.

Il informe l'assemblée qu'il s'est renseigné auprès des communes voisines et que les prix avoisinent les 1500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide de fixer le prix de la cave-urnes à 1400,00 € (y compris la parcelle de terrain nécessaire à son implantation).

La durée de la concession est maintenue à 50 ans.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

8. CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à raison de 28h00, à compter du 1^{er} Juillet 2025 pour seconder / remplacer l'agent titulaire.

L'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de droit public.

Après échanges, les élus souhaiteraient créer un poste à 30,50 h afin de proposer un poste à temps complet à l'agent (avec 4,5 h au SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE).

(En parallèle, dans un 2nd temps, le poste de 17,50 h déjà en place sera supprimé après l'avis du CST).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique à 30,50 h / semaine pour cause de surcroît de travail non temporaire. De plus, le nouveau

tableau des effectifs est adopté. L'assemblée charge M. Le Maire de signer le contrat de travail correspondant.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

9. INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHST)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer concernant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires que peuvent effectuer les agents.

Il propose que cette indemnité puisse concerner les fonctionnaires stagiaires et titulaires de la collectivité, ainsi que les agents contractuels de droit public. Les heures supplémentaires pourront être compensées, soit par le versement d'une indemnité, soit par l'attribution d'un repos compensateur. Les heures supplémentaires seront majorées selon le barème mais pas les heures complémentaires.

Ce projet de décision va être transmis au CST pour avis.

Il n'y a donc pas lieu de délibérer ce jour.

10. SUBVENTION AU CLUB SPORTIF SAINT-ANTHEMOIS – SECTION FOOT

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier du 20 avril émanant du président du Club Sportif Saint-Anthémois dans lequel il sollicite la commune pour le versement d'une subvention afin d'organiser les 70 ans du Club en Juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanime, décide de verser une subvention de 125 € au CSSA.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

11. INDEMNITE DE FONCTION DU 2EME ADJOINT

Monsieur le Maire demande à son 2^{ème} adjoint ainsi qu'à la secrétaire de Mairie de quitter la salle.

Il rappelle que lors du Conseil Municipal du 30 mai 2020, il avait été décidé de porter l'indemnité de fonction des Maires et adjoints à 80 % du montant brut au lieu de 100 %.

Il s'avère que, depuis quelques semaines, le 2^{ème} adjoint a une charge de fonction beaucoup plus lourde que le 1^{er} et 3^{ème} adjoint. Il remplace, en partie, l'agent technique titulaire qui est en arrêt maladie. Il doit également former son remplaçant et travailler avec lui en duo.

Sur proposition de Monsieur le Maire, des 1^{er} et 3^{ème} adjoints, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter l'indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint à 100 % à compter du 1^{er} juin 2025.

Les indemnités de fonction des autres adjoints et du Maire sont maintenues à 80 %.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour ; (Monsieur le 2^{ème} adjoint ne prend pas part au vote)).

12.DOSSIERS EN COURS

PLUI : prochaine réunion le 12/06 à VIVEROLS pour présenter le contenu des demandes de chaque commune. Le soir, réunion publique pour présenter aux habitants du territoire le contenu du futur PLUI.

Station de Merlonne : Travaux terminés, pompes de relevage mise en service. Entreprises payées. Demande de versement de subvention faite.

Manque robinet d'arrivée d'eau pour le nettoyage à raccorder.

Maison Rage :

Le notaire vient d'être relancé pour finaliser les actes de servitude.

Zone de loisirs de Fangody :

Inauguration prévue le 12/07/25 à midi.

Terrains à construire Le Petit Garret : le bornage vient d'être réalisé par la société GEOLIS pour un coût de 1395 € HT. Les prochains travaux sont : dépôt d'un permis d'aménager, raccordement à l'eau potable et à l'électricité. Voir si nous sommes capables de réaliser le permis d'aménager ou si nous faisons appel à une société.

Eglise : En cours d'échafaudage et de pose du parapluie. Les travaux devraient maintenant se poursuivre sans interruption jusqu'à la fin de la tranche 1. La prochaine réunion devrait avoir lieu le 28/05. Nous n'avons pas encore de réponse à nos demandes de subvention pour la 2^{ème} tranche.

Cantine : tous les travaux de mise aux normes sont terminés (y compris la peinture).

Chemin de la Garenne (Le Bostvironnois / Saillantet) : Les travaux ont débuté (entreprise DUMEIL).

Monument aux Morts : nous avons reçu les quilles à installer pour protéger les dalles. En attente d'installation.

Mur cimetière : voir si on valide le devis avant de recevoir les accords de subvention ?

Achat d'une auto-laveuse pour nettoyer la salle des fêtes (coût : 3333,33 € HT)

Divers :

- Travaux à prévoir vers la porte de secours de la salle des fêtes ; voir avec la maçonnerie ROBERT
- Travaux à prévoir sur les portes de garage du dépôt
- Problème de pression d'eau au village de la Folléas où les habitants sont souvent sans eau à cause d'air dans les canalisations. Il faut ouvrir la bouche à incendie pour qu'ils retrouvent l'eau. Voir d'où peut provenir le problème ; ventouses ??

SIAEP : Yohann CARRET explique que c'est l'entreprise DUMEIL qui a été retenue par le SIAEP pour réaliser les travaux de remplacement de canalisation entre Hauteville et Saillantet (coût : 106 452,00 €). Les travaux devraient avoir lieu à l'automne.

13. ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2026)
- Bâtiment ancienne poste : il faut réfléchir à l'avenir de ce bâtiment
- Peinture huisseries Mairie / Ecole
- Toiture des gîtes

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Course cycliste « Les Copains » passe à Saillant le 5 Juillet prochain. Il faut que la commune prévoie une dizaine de bénévoles pour surveillance des voies.

Bulletin municipal : Monsieur le Maire remercie tous les élus pour les idées qu'ils pourraient apporter rapidement.

Rapides échanges sur les élections municipales 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Maire,
Michel ROCHE




Le secrétaire de séance
Danièle HORTALA

